



**PRÉFET
DE L'AUDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Carcassonne, le 17 novembre 2023

**Direction du pilotage des politiques
publiques et de l'appui territorial**
Bureau de l'environnement
et de l'aménagement du territoire

Affaire suivie par : Elsa LAPEYRE

Monsieur,

Par courriel du 16 novembre 2023, vous avez sollicité sur le fondement de l'article L.123-15 du code de l'environnement, la prolongation jusqu'au 24 novembre 2023, du délai de remise de votre rapport et de vos conclusions suite à l'enquête publique portant sur le projet d'aménagement de la zone d'aménagement concerté (ZAC) « La Sagne » à Gruissan.

Compte tenu du contexte de ce dossier et pour vous permettre d'examiner les éléments de réponse du porteur de projet, je vous confirme que ce délai supplémentaire vous est accordé.

Pour la bonne information du public, le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture de l'Aude au lien suivant :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Les-enquetes-publiques-et-consultations-du-public-dossiers-complets-hors-ICPE/Enquetes-diverses/Gruissan-DUP-MECDU-Projet-d-amenagement-de-la-ZAC-La-Sagne>

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation
La Secrétaire Générale de la Préfecture


Lucie ROESCH

Monsieur Louis SERENE
1, impasse des Eiders
11100 NARBONNE PLAGE

Copie transmise à l'attention de :

- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier
- Monsieur le sous-préfet de Narbonne